

Al Sissi et Moubarak, même combat à la présidence

Égypte L'actuel président voit poindre la possibilité de rempiler pour deux nouveaux mandats.

Le président al Sissi pourrait avoir la possibilité de se représenter à la magistrature suprême pour un troisième mandat, que lui interdit la Constitution de 2012. Un projet de loi déposé dimanche devant la Chambre des députés et proposant de modifier la loi fondamentale en portant le mandat présidentiel de quatre à six ans (comme sous Moubarak) ouvrirait la voie à cette option. Le texte présenté par 120 députés de la vaste coalition majoritaire Soutien à l'Égypte

et quelques indépendants (soit au moins un cinquième de l'assemblée, qui compte 596 sièges) permettrait à Abdel Fattah al Sissi, 64 ans, de rempiler à la fin de son mandat en 2022.

Élu en 2014, réélu en mars de l'an dernier avec 97 % des suffrages, il aurait donc l'occasion d'effectuer deux mandats supplémentaires (la limitation à deux mandats successifs demeure) selon les termes de la Constitution ainsi amendée.

Retour aux sources

Le projet, qui porte sur la modification d'une dizaine d'articles, propose un retour au bicaméralisme, avec le retour d'une chambre haute. La

Constitution de 2012, établie après la révolte de 2011 qui avait précipité la chute du régime d'Hosni Moubarak, avait supprimé le Majlis al Chourah, un conseil consultatif. Un autre amendement proposé prévoit également le rétablissement d'un ministère de l'Information, un portefeuille qui avait été supprimé par la Constitution de 2014.

Autant de modifications qui, si elles voient le jour, confirment que la reprise en main de l'Égypte par la sphère militaire se fait par un retour à un ordre institutionnel très semblable à celui qui existait du temps du *raïs* aux cinq mandats.

V.B.